



23-2025

DELIBERATION N°12
DU
CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE ST GEORGES HAUTE VILLE
Séance du 25/02/2025

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de membres présents : 12

Absents excusés : 2

L'an deux mil vingt-cinq le 25 février, à vingt heures **le conseil municipal** de la commune de St-Georges-Haute-Ville, dûment convoqué **s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil, sous la présidence de M MILLET Frédéric, le maire.**

Date de convocation du conseil municipal : 20/02/2025

Présents : Frédéric MILLET, Sylvie DALLERY, , Isabelle BRUNEL, Elisabeth LAFANECHERE, Serge LOMBARDIN, Odile PINTURIER, Didier MASSACRIER, Hervé DUQUESNE, Valérie GUILLAUME, Marie-Claire JASSERAND, Jean LESQUIR. Didier CHAMBON

Absents excusés : Julien DELHEUR, Christophe VACHERON (donne pouvoir à Didier CHAMBON)

Secrétaire de séance : Marie-Claire JASSERAND

Objet : Approbation du budget primitif budget annexe commerces 2025

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'instruction budgétaire et comptable M 57 ;
Vu le Code général de la fonction publique ;
Vu la délibération n°2020-03 du 30 mai 2020 portant sur les délégations consenties au Maire ;
Vu l'avis de la commission finance du 24 février 2025 ;
Vu le cfu 2024 du budget annexe et du CSG

Considérant qu'il y'a lieu de procéder au vote du budget primitif du budget annexe pour l'exercice 2025 à l'équilibre parfait des dépenses et recettes de fonctionnement et d'investissement ; Considérant que le budget primitif de la commune sera voté sur les bases de la nomenclature M 57 simplifiée et abrégée. Le vote aura lieu en nature et par chapitre avec un taux de fongibilité des crédits à 7.50 % en fonctionnement et investissement ;

25/02/2025

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-214202285-20250225-delib12bis-cm3-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/03/2025

M. le Maire invite M. MASSACRIER à présenter ce dossier.

CNE ST GEORGES H.VILLE - COMMERCE SAINTGEORGESHAUTEVILLE - BP - 2025

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	566 871,00	704 232,42
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	290 000,00	300 000,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 147 361,42	(si solde positif) 0,00
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	1 004 232,42	1 004 232,42
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	0,00	0,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 0,00
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	0,00	0,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	1 004 232,42	1 004 232,42

Vu le dossier présenté **Le conseil municipal, après délibération, décide d'approuver le budget primitif 2025 du budget annexe.**

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,



Transmis au représentant de l'Etat le : 15

La secrétaire, Marie Claire JASSERAND



Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/03/2025

13 voix sur 13 voix exprimées

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

25/02/2025

Ont signé, au registre, les membres présents.

Le Maire, Frédéric MILLET,

Transmis au représentant de l'Etat le : 03/03/2025

La secrétaire,

Marie-Claire JASSERAND

Le maire atteste que la présente délibération sera

Publiée et mise en ligne à compter du 03/03/2025

25/02/2025